

que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) ait dû hier soir quitter Ottawa rapidement et à l'improviste, sa femme étant gravement malade à Regina. C'est la raison pour laquelle il ne peut prendre part à ce débat des plus intéressants et des plus importants.

Comme d'autres membres de mon groupe, j'ai écouté le premier ministre (M. Diefenbaker) avec beaucoup d'intérêt et, je dois dire, avec grande attention. Il a soulevé, à notre point de vue, quelques questions très intéressantes qui devront obtenir une réponse satisfaisante lorsque nous étudierons définitivement cet accord. Nous avons aussi écouté très attentivement le chef de l'opposition (M. Pearson) qui a présenté, à notre avis, un très clair exposé des difficultés et des dangers évidents que comporte cet accord à moins que cette sorte de défense ne soit entreprise avec les méthodes qui conviennent.

Ce que j'ai à dire ce soir résulte de l'intérêt sérieux que notre groupe manifeste à l'égard de ce problème très important. Mes propos découlent de renseignements obtenus à la Chambre, de beaucoup de travail de recherche, de lectures et aussi de fréquentes consultations et d'entretiens entre les membres de notre groupe, ainsi que, dans une certaine mesure, de mes méditations solitaires sur cette très grave question. Avant d'aller plus loin, je signale qu'étant donné le nombre d'allusions et de citations que je ferai, ainsi que la nature et l'importance de la question, je suivrai mes notes de plus près que d'habitude. Mes observations représenteront une analyse de la situation telle que la voit notre groupe. D'autres orateurs me suivront pour relever certaines déclarations du premier ministre et du chef de l'opposition, et celles que fera plus tard le ministre de la Défense nationale (M. Parkes). Enfin, un membre de notre groupe exposera en résumé, vers la fin du présent débat, l'opinion de notre groupe.

Ce que je tente de faire ce soir au nom de notre groupe, c'est donner une honnête appréciation et une sincère analyse de la situation telle que nous la voyons. J'aimerais bien que l'honorable député qui siège en face ne tente pas de donner libre cours à sa suffisance politique en se permettant des observations grossières et verbeuses quand je prends la parole.

Le fait que le gouvernement canadien accepte formellement l'unification de la défense aérienne de l'Amérique du Nord sous un commandant militaire américain revêt une importance historique. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Pour la première fois dans notre histoire, en temps de paix, un gouvernement canadien a placé des unités de nos

forces armées sous le commandement direct d'une unique puissance étrangère. La gravité de cette mesure suffirait à motiver un examen très soigneux et une discussion complète des faits par les députés. C'est pour ce motif que nous de notre groupe nous sommes fort réjouis de ce que le premier ministre ait consenti à ce que ce projet de résolution, de la plus haute importance, donne lieu à un débat en cette enceinte. Nous jugeons impardonnable de fait pour le gouvernement d'avoir commencé à refuser,—tout au moins jusqu'à ce qu'il ait été soumis à des pressions venant des banquettes de l'opposition,—un débat sur l'échange de ces notes diplomatiques importantes avec les États-Unis. Je ne veux pas m'attarder là-dessus, un de mes collègues ayant l'intention d'y revenir plus longuement plus tard au cours du débat.

Je veux rappeler cependant que le gouvernement a déjà prétexté qu'un débat sur le NORAD n'était pas nécessaire puisque cet organisme n'est qu'une amplification et un prolongement du Traité de l'Atlantique Nord. Je songe en particulier à la déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) a faite à la Chambre le 19 mai portant que le gouvernement considère le NORAD comme une amplification et un prolongement du Traité de l'Atlantique Nord. Ces paroles se trouvent à la page 200 du *hansard* du 19 mai 1958.

Tout d'abord, même si ces accords n'étaient qu'un prolongement du Traité de l'Atlantique Nord, la Chambre aurait le droit d'en discuter comme elle l'a fait, par exemple, lorsque l'extension de l'OTAN à la Grèce et à la Turquie a été soumise à l'approbation du Parlement. Cependant, selon certains journaux, le plus haut fonctionnaire civil de l'OTAN, le secrétaire général, aurait déclaré que les accords sur la défense aérienne nord-américaine ne se rattachent pas à l'OTAN. Le premier ministre a donné à entendre que les journaux avaient déformé les paroles du secrétaire général. On a enfin compris le fond de la question quand le chef de l'opposition a consigné cet après-midi au compte rendu certaines citations provenant d'un enregistrement de l'entrevue avec le secrétaire général de l'OTAN. Cela prouve que les déclarations des journaux étaient dans l'ensemble exactes.

Cependant, il ressort clairement du libellé des notes diplomatiques que le gouvernement NORAD ne fera rapport, du moins directement, ni ne devra répondre au commandement militaire de l'Atlantique nord. La note émanant de l'ambassade canadienne à Washington ne laisse aucun doute. Cette